



# La lettre de la Réforme Administrative

PRIMATURE/OMRH

Volume II, No 18

Novembre 2015

## Bulletin Mensuel de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)

par [L'Unité de Communication et des Relations Publiques]

### L'OMRH A ORGANISE UNE SEANCE D'ORIENTATION A L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES DES CATEGORIES C ET D DE L'ENAF

Le 17 novembre 2015, sous le thème « Grands principes d'administration et de fonction publique », le coordonnateur de la fonction publique à l'OMRH, Elie Jean Philippe, a animé une séance d'orientation à l'intention des fonctionnaires de l'Ecole nationale d'administration financière (ENAF). Cette séance de formation concernait les agents de catégorie C et D.



M. Elie Jean Philippe, Coordonnateur de la Fonction Publique à l'OMRH, lors de la séance d'orientation à l'intention des fonctionnaires de l'Ecole Nationale d'Administration Financière (ENAF)

Dans le cadre de cette séance, l'intervenant, M. Jean Philippe, a partagé avec les récipiendaires un ensemble de textes normatifs sur l'administration et la fonction publique. Des documents récents sur la gestion des RH et sur l'organisation de l'administration en Haïti ont été également proposés aux participants.

Signalons que la formation est un volet important dans la mise en œuvre de la réforme administrative. Chargé de définir la Politique nationale de formation (PNF), l'OMRH a déjà réalisé plusieurs séances de formation dans des domaines divers pour les agents publics. Ces derniers bénéficiant du droit à la formation voient leurs compétences renforcées et leur connaissance de la fonction publique améliorée voire décuplée.

A l'issue de la séance, les fonctionnaires, visiblement satisfaits, ont recommandé que soient diffusées les séances d'orientation pour aider le public à comprendre le fonctionnement des services publics ; que les fonctionnaires soient sensibilisés sur leurs droits et leurs obligations ; que le responsable des RH accompagne les fonctionnaires frappés de sanctions disciplinaires ; que soit résolu le problème de niveau académique entre un évalué et son évaluateur dans le cas où l'évalué a un niveau supérieur à celui de l'évaluateur.

Il est prévu une seconde séance d'orientation à l'intention des fonctionnaires de catégorie A et B.

#### DANS CE NUMERO

- 1) La Décentralisation est une commande constitutionnelle;
- 2) L'OMRH a organisé la 7e Table Thématique des Bailleurs sur la Réforme de l'Etat;
- 3) Le MICT honore Mme Carmelia Simon Louis pour ses 31 ans de service;
- 4) L'audit organisationnel du MEF a été organisé dans le cadre du programme SBC
- 5) 28 novembre 2012 - 28 novembre 2015, 3 ans déjà depuis que la réforme de l'administration et de la fonction publique est mise en œuvre !
- 6) La mise en ligne du journal officiel Le Moniteur, c'est pour bientôt
- 7) Visibilité du SBC : les directeurs de communication des institutions concernées se sont rencontrés

### Info du mois

**3 ans : c'est le nombre d'années depuis le lancement de la réforme de l'administration par le Gouvernement haïtien.**

## La Décentralisation est une commande constitutionnelle

Telle a été, en tout cas, l'une des déclarations de M. Jude Sénatus lors de son intervention à l'occasion de l'inauguration de la journée des collectivités territoriales, le 20 novembre 2015.



Une vue de l'assistance

Invité par les trois fédérations d'élus locaux (ASEC, CASEC, maires) pour faire le point sur la problématique de la décentralisation, M. Sénatus a pris le soin de creuser le sujet par des réflexions et des partages d'expérience.

Selon lui, la décentralisation c'est la voie royale par laquelle passe le développement du pays. Elle est une décision d'Etat exprimée dans sa charte fondamentale. Ce qui en fait une démarche républicaine visant à redistribuer les ressources disponibles.



M. Jude Sénatus lors de son intervention à l'occasion de l'inauguration de la journée des collectivités territoriales

Par ailleurs, M. Sénatus a tenu à préciser qu'en dehors des trois pouvoirs traditionnels qui constituent la base de l'Etat classique, il y a aussi les autres pouvoirs qui sont les collectivités territoriales. Toutefois, l'intervenant dit constater que celles-ci sont jusqu'ici traitées en parent pauvre, car le système résiste au changement. L'inexistence d'une société civile véritable constituée d'un ensemble de forces sociales n'y est pas pour rien dans cet état de fait, croit savoir M. Sénatus qui était à la tête de la direction des collectivités territoriales au sein du MICT au cours de la transition 2004-2006.

Suite aux débats qu'a suscité son exposé, M. Sénatus exprime le vœu de voir la gouvernance locale devenir une réalité.

## L'OMRH a organisé la 7<sup>e</sup> Table Thématique des Bailleurs sur la Réforme de l'Etat



Une vue de l'assistance à la 7<sup>e</sup>me Table Thématique des Bailleurs

L'Office de management et des ressources humaines (OMRH) a organisé, le jeudi 26 novembre 2015, dans sa salle de conférence la 7<sup>e</sup> Table Thématique des Bailleurs. Plusieurs représentants des principaux bailleurs tels que : l'USAID, la Délégation de l'Union Européenne, le Canada, la Coopération espagnole, la BID, la MINUSTHA, l'Ambassade de France ont pris part à cette activité.



Madame Micheline Gilbert, Directrice Adjointe de la section gouvernance à la Coopération Canadienne

Cinq sujets figuraient dans le menu des discussions:

- Les réalisations de l'OMRH au cours de l'année 2015 et les perspectives pour l'année 2016;
- L'évaluation à mi-parcours du PCRE 2012-2017 ;
- L'Etat d'avancement des recrutements dans la fonction publique ;
- Le budget de la réforme ;
- La coordination des programmes de renforcement institutionnel



Au milieu : M. Uder Antoine, Coordonnateur Général de l'OMRH, dans un tête à tête avec deux des représentants des bailleurs

En marge de la présentation des principales réalisations de l'OMRH, le coordonnateur général, Uder Antoine, a fait remarquer que la Table Thématique des Bailleurs sur la Réforme de l'Etat qui relève de l'architecture institutionnelle de la réforme n'a pas été organisée depuis un certain temps. Selon lui, c'est une nécessité de reprendre le dialogue avec les partenaires techniques et financiers qui supportent la réforme de l'administration et de la Fonction Publique, d'autant que cette dernière lancée le 28 novembre 2012 aura trois ans le 28 Novembre 2015.



En premier plan, de gauche à droite: Monsieur Wilfride Bien-Aimé du PNUD; Alphonse Kunzimana, Conseiller Senior en gouvernance USAID

M. Alphonse NKunzimana, représentant de l'USAID et Conseiller Senior à la Section Gouvernance, se dit impressionné par les progrès qui ont été réalisés par le Gouvernement via l'OMRH au cours des trois dernières années avant d'exprimer quelques préoccupations concernant l'OMRH qui ne dispose pas encore d'un budget qui lui permettrait de continuer à faire son travail avec plus d'efficacité et d'efficience. Ce point de vue est partagé également par le chef des opérations à la Délégation de l'Union Européenne, Massimo Scalorbi, qui a fait remarquer qu'il est un impératif pour l'Etat haïtien de mettre un budget à la disposition de l'OMRH dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'administration. D'après lui, c'est là, l'expression d'une volonté ferme de changer la donne.



Monsieur Massino Scalorbi, Chef des Opérations à l'UE

De son côté, le coordonnateur de l'administration publique, Géraldy Eugène, qui a fait le point sur la Coordination des programmes de renforcement institutionnel qui représente un vrai défi, a sollicité la collaboration des bailleurs pour que l'OMRH puisse jouer de manière effective son rôle de «Coordonnateur des Programmes de Coopération Technique intervenant dans le domaine du renforcement institutionnel ...» et ainsi d'anticiper les duplications et le gaspillage de ressources au niveau des différents secteurs.



Monsieur Michel Taché, Directeur Adjoint au développement à l'ambassade Canada

La prochaine Table thématique des Bailleurs sur la Réforme de l'Etat sera organisée probablement avant le 15 Décembre 2015.

## Le MICT honore Mme Carmelia Simon Louis pour ses 31 ans de service

Le vendredi 27 novembre 2015, en présence de ses hauts cadres, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) a organisé, en son local situé aux Champs de Mars, une cérémonie en l'honneur de Mme Carmelia Simon Louis pour ses 31 années de service au sein de l'institution.



Mme Carmelia Simon Louis, lors de la cérémonie de remise de plaques d'honneur

Cette cérémonie s'inscrit dans le cadre de la politique de valorisation des ressources humaines prônée par le Gouvernement à travers la réforme de l'administration et de la fonction publique en cours pilotée par l'OMRH. Elle est un signe d'appréciation, de considération et de reconnaissance de ce que Mme Simon Louis a accompli au cours des 31 années de service au MICT, parfois dans des conditions difficiles.

L'OMRH salue cette initiative de la haute instance du MICT qui s'engage à promouvoir et à créer un environnement de travail mettant l'accent sur la performance. C'était l'occasion pour le ministère de reconnaître et de valoriser les efforts déployés par Mme Simon Louis et d'encourager les autres fonctionnaires à suivre la même voie.



La décorée entre le DG M. Bonet et le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités M. Ardouin ZEPHIRIN

Cette activité est une preuve de l'engagement de l'OMRH et du MICT à travailler pour l'avancement de la réforme administrative axée sur la valorisation des ressources humaines, la promotion des valeurs éthiques et des principes déontologiques en vue d'asseoir la bonne

gouvernance dans l'ensemble de notre appareil étatique.

## L'audit organisationnel du MEF a été organisé dans le cadre du programme SBC

Un atelier de restitution des premières conclusions du rapport d'audit organisationnel du MEF a été organisé le mardi 24 Novembre à l'hôtel Le Plaza en présence de plusieurs cadres dudit ministère et du coordonnateur général de l'OMRH, Uder ANTOINE.



Madame Anne AZAM-PRADEILLES, experte européenne en gouvernance et réforme de l'Etat

Audité par Anne AZAM-PRADEILLES, experte européenne en gouvernance et réforme de l'Etat, l'analyse de l'existant a conduit à identifier les forces et faiblesses du ministère ainsi que les opportunités qui s'offrent à lui et les menaces qui pourraient l'atteindre.

En effet, dans le cadre du pilotage de la réforme, un groupe de ministères a été identifié – Economie et Finances (MEF), Intérieur et Collectivités Territoriales (MICT), Planification et Coopération Externe (MPCE), Justice et Sécurité Publique (MJSP) et Education et Formation Professionnelle (MEFP), auxquels va s'ajouter le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) – pour faire l'objet d'un audit organisationnel et d'une analyse de leur projet de refonte de loi organique.

Le travail de Mme Anne Azam-Pradeilles s'inscrit dans le cadre du programme State Building Contract (SBC), financé par l'UE, et qui comporte deux volets : appui budgétaire et assistance technique aux réformes publiques (réforme administrative, réformes des finances publiques, réforme du secteur éducatif).

Les propositions de recommandations du rapport d'audit ont été présentées et débattues au sein de 6 groupes de travail :



Une vue de l'assistance

DG/SG - UEP (stratégie, pilotage, direction, coordination, arbitrage, prospective, vision etc.)

DGs, directions et services optimisés, clarification métier / support, description synthétique des missions essentielles pour les articles de loi organique

Coordination des directions support (DAAB, DRH, DSI, DAJ, Dircom)

Audit et contrôle, suivi-évaluation, GAR, budgets programmes, redevabilité etc.

Synergie MEF central / Directions Départementales (DD), DD et services déconcentrés, organismes autonomes, partenaires dont MPCE



De gauche à droite : Le CG de l'OMRH M Uder Antoine, Le DG du MEF M. Pierre Erol Etienne et Mme Anne AZAM-PRADEILLES de l'UE

TIC, culture du dialogue, communication interne et externe, intranet et internet, protection des systèmes d'information.

Cet atelier a été rendu possible grâce à l'appui de l'équipe de l'Unité d'Etudes et de Programmation (UEP) du MEF. C'est la première étape réussie d'une appropriation de la nécessité du changement, condition d'une durabilité de la démarche.



Madame Sylvie Condé, responsable d'EPTISA

Notez que cet atelier d'échanges et de débats sera suivi par une conférence mi-décembre 2015 qui accueillera, à l'invitation de l'OMRH, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la planification et de la coopération externe et l'Ordonnateur National pour le Fonds Européen de Développement ( ONFED)

28 novembre 2012  
28 novembre 2015  
3 ans déjà depuis que la réforme de l'administration et de la fonction publique est mise en œuvre !



Le local de l'OMRH à Debussy

*L'importance croissante du débat sur les maigres résultats des interventions étatiques aboutit aujourd'hui à la mise en question des gouvernements par les citoyens devant la non satisfaction de leurs revendications. La légitimation des politiques publiques devient une condition nécessaire pour justifier l'État et le pesant appareil administratif qui l'accompagne. Comme le rappelle Michel Crozier : « Le problème de l'État est au centre de toute tentative sérieuse de réforme dans nos sociétés modernes complexes. Non seulement l'État constitue le levier d'action privilégié de tout Gouvernement mais parce qu'en même temps sa lourdeur et son inertie en font le principal obstacle à tout changement réel. » Le remodelage de l'instrument par lequel l'État conduit l'action gouvernementale et l'offre des prestations de services à la population s'impose. Aucun État au XXIe siècle ne peut prétendre se positionner dans la compétition internationale et aspirer au bien-être de ses citoyens sans une administration efficace prête à assumer sa nouvelle fonction de « canaliser le développement »*

La gestion publique axée sur des résultats coïncide donc avec l'ère de la bonne Gouvernance et ses exigences. Nous sommes

au temps de l'introduction des nouveaux paradigmes dans la gestion publique. Et, le recours à des indicateurs de performance s'affirme comme un passage obligé dans les régimes démocratiques.

Pleinement imbu de cet enjeu, le gouvernement Haïtien a engagé depuis trois ans, des réformes pour la mise en place d'un nouveau système de Fonction publique et d'une Administration publique moderne. Comme en témoigne la vision préconisée dans le Programme Cadre de Réforme de l'État (PCRE): « un avenir avec une administration et une fonction publique modernes, efficaces, honnêtes, impartiales, au service des citoyens et de l'intérêt général, capables de gagner la confiance des fonctionnaires et de la population ».

Ces réformes sont confiées, depuis novembre 2012 à l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH), l'un des quatre (4) organes de coordination stratégique du Gouvernement, à vocation interministérielle, chargé d'orienter et d'encadrer les ministères et organismes publics dans cette œuvre de longue haleine.

Sans avoir l'intention de dresser le Bilan exhaustif de la démarche et des résultats concrets, mesurables, déjà obtenus depuis le lancement de ce processus de réingénierie institutionnelle en novembre 2012, il est opportun, trois (3) ans après, de rappeler la panoplie des actes formalisés qui en est résultée et surtout, de jeter un regard sur les changements de comportement opérés dans les administrations et les espoirs suscités dans diverses franges de la société civile.



Un groupe de fonctionnaires lors de la mise en place du CRA. Photo archive : 26/08/14

En effet, à l'instar d'autres pays, les réformes que nous conduisons actuellement tendent à développer les compétences des fonctionnaires et à renforcer la capacité d'intervention de l'administration afin d'élaborer des politiques publiques susceptibles d'attirer les investissements et de promouvoir la création d'emplois. Ces

actions de renforcement passent nécessairement par : le développement et la valorisation des ressources humaines ; la rénovation du cadre légal et institutionnel de l'Administration centrale de l'État ; la déconcentration des services de l'État et le renforcement des capacités des délégations ; l'accélération du processus de mise en œuvre de la décentralisation ; l'amélioration de conditions de travail et d'accueil du public par la modernisation du cadre physique et des moyens matériels ; l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'amélioration de la gestion publique et des relations avec les usagers.

Qui aurait cru que ces réformes allaient déboucher, en si peu de temps, sur l'élaboration de normes aussi importantes que diversifiées dans le domaine réglementaire et opérationnel tels que :

- 1) L'établissement d'un nouveau système de rémunération, des efforts restent à faire en vue de standardiser les avantages sociaux ;
- 2) La révision du système de classification ;
- 3) L'introduction d'un système d'évaluation de la performance des fonctionnaires ;
- 4) Le recrutement des agents publics sur concours et sur le mérite – des efforts doivent être déployés pour que le recrutement des contractuels soit effectué sur concours également ;
- 5) La mise en place d'un code de déontologie applicable aux fonctionnaires ;
- 6) La mise en place d'un système interministériel de gestion des ressources humaines (SIGRH) ;
- 7) la création d'un Centre de Renseignements Administratifs (CRA) visant à rapprocher les citoyens de l'administration publique [www.servicespublics.gouv.ht](http://www.servicespublics.gouv.ht) ;
- 8) la conception et le développement de plusieurs manuels de procédures ;
- 9) le lancement du processus visant la mise en place d'une plateforme électronique gouvernementale qui facilite la prise de décision entre les entités étatiques en temps réel et avec le niveau de sécurité requis ;

10) la révision voire l'actualisation des lois organiques de plusieurs ministères et organismes ;

11) le recensement des agents publics réalisé en 2014, soit 18 ans après celui de 1996

12) l'adoption d'un arrêté portant sur la formation et le perfectionnement des fonctionnaires et celui portant sur la gestion et l'octroi des bourses d'études sur concours et au mérite ;

13) le lancement du processus de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) ;

14) le lancement du processus de restructuration des Directions des Ressources Humaines et des Unités de Gestion des Archives ;

15) la finalisation en collaboration avec les ANH d'un manuel de gestion documentaire et d'une politique nationale de gestion des archives publiques ;

16) la finalisation d'un projet d'arrêté visant la mise en place d'un Conseil Interministériel de Pilotage de la Décentralisation CIPD (non encore adopté en Conseil des Ministres) ;

17) la finalisation d'un plan de redynamisation et de création des Unités d'Études et de Programmation (UEP's) ;

18) La finalisation d'une ébauche de politique nationale des marchés publics ;

19) l'organisation de séances obligatoires d'orientation pour les nouveaux fonctionnaires ;

20) la proposition d'une nouvelle grille salariale élaborée en collaboration avec le MEF etc...



Une vue partielle de l'unité de CRA

Il ne fait pas de doute que l'adaptation du secteur public aux enjeux du monde moderne, est essentielle. De nos jours, Indépendamment des normes nationales, les fonctionnaires sont assujettis, à un certain nombre de nouveaux paradigmes prônés par les organisations internationales résumant les transformations qui affectent l'exercice de l'autorité dans les sociétés contemporaines et contraignent l'État à adopter une nouvelle approche dans l'orientation de l'action publique. La nouvelle configuration socio-économique et l'obligation d'orienter la reconstruction nationale en tenant compte des exigences de la Gouvernance et du développement durable, commandent un changement de stratégie dans la mise en œuvre de l'action publique, qui exige de la part des fonctionnaires de nouvelles compétences.

C'est l'occasion de remercier le Président de la République, le Premier Ministre pour leur support et leur engagement, les membres du Gouvernement qui appuient la mise en œuvre de la réforme de l'administration, les fonctionnaires qui sont « le fer de lance de la réforme » et qui n'ont pas hésité à accompagner l'OMRH depuis les trois dernières années.

Nous adressons également des remerciements à certains partenaires du secteur privé, à la Société Civile et surtout à la Presse parlée, écrite et télévisée pour son support continu à la mise en œuvre des réformes en cours dans l'administration publique.

Tout compte fait, pour réussir la réforme institutionnelle, pour faire de l'État haïtien un État moderne capable de remplir ses fonctions régaliennes, les institutions publiques doivent être correctement logées, les cadres doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions. L'efficacité administrative publique doit être au cœur des réussites des politiques publiques.

*«Le développement d'Haïti passera obligatoirement par des institutions publiques fortes, modernes, efficaces, performantes capables de fournir des services de qualité et de proximité à la population .»*

La mise en ligne du journal officiel  
Le Moniteur, c'est pour bientôt



Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique, l'OMRH a lancé une mission d'expertise à court terme pour la modernisation des Presses Nationales.

L'objectif principal de la mission est de conduire une étude de faisabilité, de concevoir un projet de mise en ligne du Moniteur et de faciliter sa mise en œuvre.

La mise en ligne du Moniteur s'inscrit dans une stratégie visant à favoriser l'accès à l'information au niveau national et à rapprocher les citoyens de l'administration publique.



Cette assistance est fournie par un Expert de l'Union Européenne M. Thierry Reymbaut à travers le programme d'Appui budgétaire "State Building Contract (SBC)" dans sa composante "Assistance Technique au Gouvernement.

Au terme de cette mission, les Presses Nationales seront capables de diffuser en ligne et avec le niveau de sécurité exigé les articles du Moniteur à un plus grand public.

La réforme avance !

Visibilité du SBC : les directeurs de communication des institutions concernées se sont rencontrés

Le 25 novembre 2015, une rencontre de travail s'est déroulée à la salle de conférence de l'OMRH entre les directeurs de communication des institutions directement concernées par le programme State Building Contract (SBC).

En effet, le programme SBC est un programme financé par l'Union Européenne devant contribuer à la reconstruction de l'Etat haïtien dévasté par le séisme de 2010. Il comporte deux volets : un appui budgétaire au gouvernement de la République d'Haïti à hauteur de 100 millions d'euros et un appui technique dans le cadre du renforcement institutionnel dont le coût est estimé à 12 millions d'euros.

C'est, en tout cas, dans la perspective de légitimer cet appui budgétaire doublé d'une assistance technique que les responsables de communication des entités de l'Etat impliquées soit dans des réformes de finances publiques, soit dans des réformes fiscales, soit dans des réformes administratives, se sont réunis pour définir une stratégie de communication en vue de la visibilité du SBC. Pour y parvenir, les activités suivantes ont été envisagées :

Médiatisation et rencontres périodiques avec la presse

Utilisation régulière de divers outils de communication

Création d'un café-rencontre avec les professionnels des médias

Mise à contribution des réseaux sociaux

Campagnes d'information en région

Réalisation d'un documentaire

Création d'un espace de dialogue entre les acteurs clés

Notez que diverses thématiques, entre autres, la gestion des investissements publics, le contrôle des comptes, les réformes sectorielles, la formation des fonctionnaires seront abordées à travers les

différents axes de communication dégagés plus haut.



Photo souvenir du groupe de communicateurs après la rencontre

Un forum des directeurs de communication regroupant le MEF, le MENFP, l'OMRH, la CNMP, l'ULCC, le MPCE et le BON aura lieu sous peu. La finalité de cette démarche vise à restaurer la crédibilité de l'administration publique haïtienne.

**OMRH**

Une Administration Publique efficace  
au service de la population

14, Rue Debussy,  
Port-au-Prince(Haïti)  
Code postale : HT6113

(509) 3443-6341  
(509) 4260-1307

[emploi.gouv.ht](http://emploi.gouv.ht)  
<http://www.omrh.gouv.ht>  
<http://www.servicespublics.gouv.ht>  
<http://www.facebook.com/omrhaiti>